



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le mercredi 29 octobre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le mercredi 29 octobre 2025

• (1630)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

[Français]

Les participants doivent attendre que je leur donne la parole. S'ils participent par vidéoconférence, ils doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer ce dernier. Je les remercie de se mettre en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas.

[Traduction]

Pour l'interprétation, les personnes qui sont sur Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, le canal approprié: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Français]

Je demande aux députés de lever la main s'ils souhaitent parler, qu'ils soient des nôtres en personne ou à distance. Les greffiers du Comité et moi ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 22 septembre 2025, le Comité entreprend son étude sur l'utilisation de paradis fiscaux extraterritoriaux.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

De l'Agence du revenu du Canada, nous accueillons M. Marc Lemieux, sous-commissaire; M. Eric Ferron, directeur général de la Direction des enquêtes criminelles; Mme Alexandra MacLean, directrice générale par intérim à la Direction du secteur international et des grandes entreprises; Mme Adrianna McGillivray, directrice générale de la Direction générale des programmes d'observation.

Du ministère des Finances, nous accueillons M. Trevor McGowan, sous-ministre adjoint délégué, Législation fiscale, et M. Robert Demeter, directeur général, Législation de l'impôt.

Du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, nous avons Mme Annette Ryan, directrice adjointe, Partenariats, politiques et analyse, ainsi que M. Michael-John Almon, sous-directeur adjoint.

Je crois comprendre que seule l'ARC fera une déclaration préliminaire.

Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. La parole est à vous.

Marc Lemieux (sous-commissaire, Direction générale de programmes d'observation, Agence du revenu du Canada): Merci.

Je tiens à dire que nous avons fourni une déclaration plus complète. Pour gagner du temps, je vais m'en tenir aux points principaux.

[Français]

Bonjour.

Mon nom est Marc Lemieux, et je suis le sous-commissaire de la Direction générale des programmes d'observation à l'Agence du revenu du Canada.

Je suis accompagné de nos spécialistes, à savoir Eric Ferron, directeur général à la Direction des enquêtes criminelles, Adrianna McGillivray, directrice générale à la Direction générale des programmes d'observation, et Alexandra MacLean, conseillère principale et directrice générale par intérim à la Direction du secteur international et des grandes entreprises.

Je vous remercie d'avoir invité l'Agence à se présenter devant le Comité aujourd'hui afin de discuter des efforts pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Cette lutte est une priorité pour l'Agence. Aujourd'hui, je vais vous faire part des progrès que nous réalisons, mais aussi du travail qui nous attend.

• (1635)

[Traduction]

Permettez-moi de commencer en soulignant que l'ARC réalise d'importants progrès pour ce qui est de cerner et de lutter contre la planification fiscale abusive, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale. Au cours des dernières années, nous avons fait des progrès importants en investissant dans les audits et en créant de nouveaux programmes de conformité. En 2024-2025, l'incidence fiscale de ces activités s'est élevée à environ 18 milliards de dollars.

Nous menons davantage d'activités de conformité, avec un accent sur les secteurs à risque élevé, en particulier là où existent des stratagèmes sophistiqués. Nous utilisons et explorons de nouvelles technologies afin d'améliorer nos programmes de vérification et de conformité en les rendant plus efficaces et efficients.

Sur la scène internationale, notre collaboration avec des partenaires mondiaux continue de se renforcer. Par l'entremise du Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE, nous collaborons avec plus de 50 administrations fiscales. Nous travaillons ensemble afin de transmettre les pratiques exemplaires et les tendances émergentes, de gérer les risques internationaux et d'améliorer la conformité. Cette collaboration a soutenu la mise en œuvre d'initiatives telles que la norme commune de déclaration de l'OCDE, qui nous donne accès aux renseignements sur les comptes financiers provenant d'une centaine d'administrations. Cela nous fournit les données dont nous avons besoin pour découvrir des comptes à l'étranger et nous assurer que les contribuables paient leur juste part.

Cependant, il importe de souligner que le fait de détenir un compte bancaire à l'étranger ou des actifs à l'étranger ne signifie pas nécessairement qu'un contribuable a commis un acte répréhensible sur le plan fiscal. Il faut prendre le temps d'examiner attentivement les arrangements complexes et vérifier qu'il y a une transaction économique légitime conforme à l'objet et à l'esprit de la Loi de l'impôt sur le revenu.

De plus, le Canada fait partie de l'un des plus vastes réseaux de conventions fiscales au monde. Ces échanges et ces réseaux permettent une meilleure transparence fiscale et une meilleure coopération internationale.

À l'échelle nationale, le gouvernement nous a fourni des outils législatifs essentiels afin d'améliorer notre efficacité. Par exemple, les nouvelles règles de divulgation obligatoire obligent les contribuables et les conseillers à déclarer certaines transactions qui pourraient être utilisées à des fins de planification fiscale abusive. Jusqu'à présent, nous avons reçu plus de 4 200 divulgations conformément à ces règles. Nous examinons chacune d'entre elles et commençons des vérifications lorsque les divulgations révèlent des pré-occupations en matière d'évitement fiscal.

Il est essentiel que nos cadres législatifs et administratifs soient réactifs. Nous explorons activement de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, et nous veillons à ce que nos vérificateurs et enquêteurs disposent des outils dont ils ont besoin afin de réagir aux risques émergents en matière de conformité et de maintenir l'intégrité du régime fiscal du Canada.

[Français]

Notre objectif est simple: garantir un système fiscal équitable, où chacun paie sa juste part et où les Canadiens ont l'assurance que les règles sont appliquées pour tous.

Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Lemieux.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à M. Stéphane Sirard, sous-directeur du renseignement au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

[Traduction]

Nous allons commencer nos séries de questions.

Nous commençons par M. Kelly, du Parti conservateur, pour six minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci, monsieur le président.

En 2018, le vérificateur général a indiqué que les transactions à l'étranger constituent un grave problème. Il a souligné que lorsque

l'ARC demande aux Canadiens ordinaires — propriétaires de petites entreprises et contribuables ordinaires — un reçu ou des renseignements pour justifier une déduction, le déclarant a 90 jours pour produire l'information. Si le document n'est pas produit, la cotisation est alors établie automatiquement. Cependant, pour d'autres contribuables, comme ceux qui effectuent des opérations à l'étranger, on a constaté que le délai accordé pour produire l'information demandée était parfois prolongé pendant des mois voire des années.

Le vérificateur général a constaté que l'Agence faisait preuve de laxisme à l'égard des déclarants à l'étranger. Après avoir attendu une réponse aux demandes de renseignements pendant des mois ou des années, l'impôt était simplement annulé. J'ai posé des questions à ce sujet au commissaire Hamilton lors d'une réunion plus récente, lorsqu'il était ici, en décembre. Il n'a pas pu me dire s'il y a eu de véritables progrès à cet égard.

Avons-nous actuellement des règles du jeu équitables entre les déclarants ordinaires et les déclarants à l'étranger ou ceux qui ont des comptes à l'étranger?

• (1640)

[Français]

Marc Lemieux: Je vais répondre en premier, puis je vais demander à mes collègues, qui sont des spécialistes des processus de vérification, de poursuivre.

Il est sûr que nous ne gérons pas ces dossiers de la même façon, mais nous nous assurons de le faire d'une façon équitable. Certains contribuables sont mieux outillés que d'autres pour répondre à nos questions, et nous en tenons compte dans les délais que nous leur donnons. Les délais peuvent donc être plus longs pour certains contribuables, mais nous nous efforçons d'être les plus équitables possible.

Peut-être que Mme McGillivray peut compléter ma réponse et vous parler de la façon dont nous faisons les vérifications.

[Traduction]

Adrianna McGillivray (directrice générale, Direction générale des programmes d'observation, Agence du revenu du Canada): Il est vrai que l'examen du BVG a révélé qu'il semblait y avoir des inégalités dans le traitement des contribuables de certaines catégories.

On reconnaît que les vérifications des opérations à l'étranger portent sur des arrangements complexes qui exigent des activités de collecte de renseignements exhaustives. Les vérificateurs ont donc besoin de plus de temps pour obtenir ces renseignements.

Cela dit, depuis...

Pat Kelly: Excusez-moi; je suis désolé. Vous avez assez de temps pour répondre, mais vous n'avez pas été en mesure de dire si les délais sont plus courts. J'aimerais poursuivre et vous demander de répondre à cette question.

L'Agence a accepté la recommandation, à savoir qu'elle devrait fixer des échéanciers à respecter pour les vérifications. Y a-t-il des échéanciers? Quels sont-ils? Dans quelle mesure sont-ils courts? Quelle est la différence entre les déclarants ordinaires, qui ont 90 jours, et les déclarants à l'étranger?

Adrianna McGillivray: Depuis ce rapport, nous avons envoyé un communiqué à tous nos vérificateurs — et il est disponible en ligne — afin d'uniformiser les échéanciers pour ces vérifications. Les délais relatifs aux demandes de renseignements sont détaillés dans ce communiqué.

Pat Kelly: Donc, ils ont plus de 90 jours.

Adrianna McGillivray: Le délai est de 30 jours, mais il peut être prolongé dans certains cas, si les circonstances le justifient.

Pat Kelly: D'accord. Merci.

Brookfield Asset Management, sous la direction de l'actuel premier ministre... Lorsqu'il était là, il a supervisé la création de trois fonds: le Brookfield Global Transition Fund I, le Brookfield Global Transition Fund II, et le Catalytic Transition Fund. Deux de ces fonds ont leur siège social aux Bermudes, et l'autre aux îles Caïmans. S'agit-il de paradis fiscaux?

[Français]

Marc Lemieux: Nous ne pouvons discuter de dossiers de particuliers d'aucune façon. Malheureusement, nous sommes obligés de nous en tenir à des réponses générales.

[Traduction]

Pat Kelly: Je voulais savoir si les Bermudes et les îles Caïmans sont des paradis fiscaux.

Marc Lemieux: Je vais laisser...

Alexandra MacLean (directrice générale par intérim, Direction du secteur international et des grandes entreprises, Agence du revenu du Canada): Je pense qu'il est raisonnable de les qualifier d'administrations à taux d'imposition faible ou nul.

Pat Kelly: D'accord. Merci.

Pour les Canadiens, à combien s'élèvent les pertes de recettes fiscales en raison du recours aux paradis fiscaux par les grandes entreprises?

[Français]

Marc Lemieux: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Nous avons fait des études, même à l'échelle internationale, pour essayer de déterminer l'écart entre l'impôt qui devrait être payé par ces types de contribuables et l'impôt qu'ils paient. L'Agence a déjà publié un rapport à ce sujet. La dernière étude remonte à 2022, et je pense qu'on parlait à ce moment-là d'un écart de 1 milliard à 3 milliards de dollars. Cependant, c'est une estimation qui repose sur plusieurs hypothèses, et il est difficile de chiffrer cela.

[Traduction]

Pat Kelly: Je n'ai plus beaucoup de temps.

Nous accueillerons le directeur parlementaire du budget plus tard aujourd'hui. L'Agence du revenu du Canada lui donne-t-elle maintenant accès aux informations qu'il demande depuis longtemps et qui lui ont été refusées, afin qu'il puisse mesurer l'écart fiscal?

Je ne parle pas de données macroéconomiques, mais de renseignements fiscaux que les directeurs parlementaires successifs ont demandés à l'ARC. Est-ce que vous collaborez, maintenant à cet égard?

• (1645)

La présidente: Merci, monsieur Kelly. Votre temps est écoulé.

Pat Kelly: Il me reste 10 secondes, je crois.

La présidente: Non, c'est terminé.

Nous passons à M. Lavoie, pour six minutes.

[Français]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis le député de Beauport—Limoilou, dans la région de Québec, et j'ai travaillé 20 ans dans le secteur bancaire. Alors, quand on parle de finances, ça me ramène quelques années en arrière.

Messieurs Demeter et McGowan, comment le Canada s'assure-t-il que ses règles fiscales nationales demeurent cohérentes avec les engagements pris dans le cadre des initiatives de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition?

Trevor McGowan (sous-ministre adjoint associé, Législation fiscale, ministère des Finances): Je vous remercie de la question. Je vais vous répondre en anglais.

[Traduction]

Nous collaborons activement avec l'OCDE pour le projet de cadre inclusif du G20 et de l'OCDE, qui regroupe plus de 140 membres, en vue de l'élaboration de politiques et de règles fiscales internationales. Nous jouons un rôle important, tant sur le plan de la planification que des groupes, dans l'élaboration et la mise en œuvre des règles.

Pour ce qui est d'assurer la cohérence des règles canadiennes et des normes internationales sur lesquelles nous avons travaillé, notre participation à l'élaboration des règles nous permet, évidemment, de nous assurer qu'elles sont adaptées au contexte canadien et qu'elles fonctionnent ici au pays. Nos représentants qui travaillent à l'élaboration des règles sont aussi chargés de leur mise en œuvre, ce qui permet, bien entendu, l'application uniforme des connaissances.

Cependant, un certain nombre de facteurs intégrés dans les processus favorisent la conformité. Il y a notamment un examen continu par les pairs, selon les règles du deuxième pilier, dans le cadre duquel le Canada ou tout autre pays pourra publier ses règles, qui feront ensuite l'objet d'un examen par un certain nombre de membres du cadre inclusif. Cela vise non seulement à garantir que nos règles sont conformes aux règles de base et au consensus sur lequel le cadre inclusif est fondé, mais aussi à assurer notre participation à l'examen des pays pairs. Il s'agit d'une caractéristique inhérente au système qui vise à assurer la plus grande cohérence possible, puisque chaque pays a son propre système juridique particulier et son propre contexte.

[Français]

Steeve Lavoie: Dans la même optique, quels sont les mécanismes envisagés pour éviter les chevauchements ou les lacunes entre les registres fédéral et provinciaux des propriétaires bénéficiaires?

[Traduction]

Trevor McGowan: Encore une fois, nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux. En fait, nous avons prévu une réunion au niveau des SMA, dans quelques semaines, pour assurer la cohérence.

Nous avons, en grande partie, une assiette fiscale uniforme avec plusieurs provinces, et nous travaillons en étroite collaboration avec les autres. Nous travaillons de manière très ouverte, collégiale et saine avec nos homologues provinciaux. Nous échangeons des idées, notamment pour l'élaboration des politiques et au niveau des fonctionnaires, et nous contribuons à assurer la compatibilité des règles. IL ne s'agit pas seulement d'assurer une bonne intégration des règles, mais aussi... Par exemple, les récentes modifications apportées à la règle générale antiévitement s'inspirent, en partie, des discussions avec le Québec et des règles québécoises. Cela va dans les deux sens.

[Français]

Steeve Lavoie: Merci.

Monsieur Lemieux, comment l'Agence du revenu du Canada détermine-t-elle les secteurs ou les pays à cibler en priorité dans le cadre de ses enquêtes sur l'évasion fiscale internationale? Comment procédez-vous?

Marc Lemieux: Nous utilisons des modèles de risque pour cibler les endroits où nous croyons que les risques sont les plus élevés, et nous déterminons les vérifications à faire. C'est de cette façon que nous procédons. Toutefois, je vais me tourner vers Mme MacLean, qui pourra vous donner un peu plus de détails sur la méthode utilisée.

• (1650)

Alexandra MacLean: D'accord. Je vais continuer en anglais.

[Traduction]

Concernant les grandes entreprises, nous évaluons le risque pour la totalité des entreprises. Nous utilisons environ 250 algorithmes pour évaluer les données reçues et établir un classement des risques. Nous déployons nos ressources de vérifications en fonction des risques, tels que déterminés par... À l'origine, les algorithmes ont été conçus par des fiscalistes, puis ils fonctionnent à l'aide de données.

En outre, nous avons maintenant d'autres sources de renseignements qui suscitent beaucoup d'enthousiasme. M. Lemieux a mentionné les règles de divulgation obligatoire récemment mises en place. Un certain nombre de divulgations font maintenant l'objet d'un examen et d'une catégorisation. Certains dossiers feront l'objet d'une vérification, selon le risque observé dans ces rapports. C'est une introduction.

[Français]

Steeve Lavoie: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Nous passons maintenant à Mme Cobena. Non, excusez-moi, je donne la parole à M. Simard.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Vous m'oubliez rapidement.

La présidente: Jamais, monsieur Simard. Allez-y.

Mario Simard: Merci, madame la présidente.

Monsieur McGowan, tout d'abord, pardonnez-moi si je n'ai pas l'expertise de mon collègue, M. Jean-Denis Garon, qui est économiste et qui est ici d'habitude. J'espère que mes questions ne vous paraîtront pas simplistes.

Comme introduction, je peux vous dire que, vu de l'extérieur, on a souvent l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures quand on parle d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal. Alors que le contri-

buable moyen peine peut-être à trouver des abris fiscaux, on réfléchit plus aisément, tant au ministère qu'à l'Agence, à des méthodes pour faciliter la vie à de grands fonds spéculatifs ou à des entreprises multinationales.

Je vous dis cela parce que, à mon niveau de connaissances en matière d'évasion fiscale, je constate que différentes sources nous laissent entendre qu'un mécanisme que vous avez mis en place permet aux multinationales de rapatrier des fonds en provenance de paradis fiscaux sans payer d'impôts, en utilisant le principe de l'élimination de la double imposition du revenu. Un règlement est mis en place en ce sens. Pour M. et Mme Tout le Monde, qui n'ont pas de connaissances en économie ou en fiscalité, cela ressemble nécessairement à un mécanisme permettant d'éviter l'imposition.

J'aimerais donc que vous m'expliquiez ce que suppose cet article 5907 du Règlement de l'impôt sur le revenu, qui permet de rapatrier des sommes. Si le ministère a rédigé ce type de règlement, je suppose qu'il en tire un certain avantage. J'aimerais maintenant comprendre l'avantage que ce type de réglementation offre au contribuable au jour le jour.

Trevor McGowan: Je vais répondre en anglais, parce que je dois être précis dans la terminologie.

[Traduction]

Je pense que vous soulevez trois questions.

La première est la distinction entre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. L'évasion fiscale est un crime, bien sûr, et l'échange de renseignements est le principal outil pour la contrer. L'évitement fiscal est légal. En général, le gouvernement intervient et tente de mettre fin à l'évitement fiscal lorsqu'il s'agit d'évitement fiscal abusif ou indu.

La question est évidemment tout à fait correcte et pertinente, à mon avis. Les possibilités d'évitement fiscal international sont plus grandes en fonction de la taille de l'entreprise. C'est, par exemple, en partie pourquoi le deuxième pilier — l'impôt minimum mondial, qui vise à soumettre toutes les entreprises d'une société multinationale à un taux d'imposition minimum de 15 %, quel que soit le pays où elles se trouvent — ne s'applique qu'aux plus grandes multinationales, soit celles dont les revenus bruts sont supérieurs à 750 milliards d'euros. Ces règles s'appliquent aux plus grandes entreprises, non seulement parce qu'elles ont la capacité d'assumer le fardeau de conformité supplémentaire, mais aussi en reconnaissance du fait qu'elles recourent plus fréquemment à ce type de planification. Voilà ce qui aurait la plus grande incidence sur le plan fiscal.

Enfin, concernant la réglementation précise qui a été mentionnée, je pense que la question est liée aux règles canadiennes sur le sur-plus exonéré. Il s'agit d'un ensemble de règles du régime fiscal canadien qui permettent de rapatrier au Canada en franchise d'impôt le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement dans un pays signataire d'une convention ou d'un accord d'échange de renseignements à des fins fiscales. La politique sous-jacente à cet ensemble de règles permet aux entreprises canadiennes de rivaliser à armes égales avec leurs concurrents étrangers.

Si le revenu d'une entreprise exploitée activement dans un pays étranger est imposable, c'est cet impôt qui s'applique. C'est ce qu'on appelle un système territorial. Le Canada fait payer de l'impôt aux entreprises sur leurs revenus à l'échelle mondiale, mais le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement dans un pays signataire d'une convention ou d'un accord d'échange de renseignements à des fins fiscales peut être rapatrié en franchise d'impôt. Cela permet d'uniformiser les règles du jeu et de répartir les droits d'imposition entre le Canada et les autres pays.

Enfin, je pense qu'il est important de souligner que cela ne s'applique qu'au revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. Cela ne s'applique pas au revenu passif. Ces types de revenu de placement passif peuvent être transférés à l'étranger plus facilement et, au Canada, ils sont imposés en fonction d'un traitement actualisé ou selon la comptabilité d'exercice, en vertu de ce que nous appelons les règles sur le revenu étranger accumulé.

Dans les faits, le rapatriement de l'impôt s'applique à certains revenus d'une entreprise exploitée activement provenant de filiales étrangères.

J'espère que cela répond à vos trois questions.

• (1655)

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur McGowan.

La présidente: Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Madame Cobena, la parole est à vous pour cinq minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, madame la présidente.

Les Canadiens sont frappés par des taxes et impôts sur leur chèque de paie, à l'achat d'une maison, lorsqu'ils possèdent une propriété, lorsqu'ils dépensent de l'argent et, bien sûr, même lorsqu'ils meurent. Le Canadien moyen a l'impression qu'il lui est impossible d'échapper au fisc, à moins, bien sûr, d'être suffisamment riche pour profiter d'un paradis fiscal à l'étranger.

Les Canadiens ont été choqués d'apprendre que le premier ministre a déjà présidé un fonds de retraite délibérément établi aux Bermudes, l'un des principaux paradis fiscaux au monde, pour éviter de payer les impôts — les mêmes impôts que toute famille canadienne est tenue de payer.

Pourriez-vous expliquer, en termes simples, ce qu'est un paradis fiscal, pourquoi les sociétés y recourent et quels sont les défis auxquels l'ARC est confrontée lorsqu'elle tente de percevoir des impôts auprès d'entités qui exercent leurs activités au Canada, mais qui transfèrent leurs profits à l'étranger?

Alexandra MacLean: Je vais commencer.

Le terme « paradis fiscal » désigne un pays où l'impôt sur le revenu est faible, minime ou nul. Il s'agit souvent de l'impôt sur le revenu des sociétés, mais il peut aussi s'agir de l'impôt sur le revenu des particuliers. Parfois, il s'agit d'un régime particulier uniquement accessible aux entités étrangères qui vise, à l'occasion, à essayer d'attirer des revenus de placement d'autres pays. Voilà la définition d'un paradis fiscal.

Je veux juste m'assurer d'avoir bien compris. Votre question porte sur les défis auxquels l'ARC est confrontée.

Sandra Cobena: Je vous demandais pourquoi les sociétés avaient recours aux paradis fiscaux et quels étaient les défis à ce sujet.

Alexandra MacLean: Pourquoi les sociétés les utilisent-elles? À ma connaissance, les sociétés veulent généralement redistribuer des profits aux actionnaires. C'est leur objectif ultime la plupart du temps: elles veulent que les actionnaires réalisent des profits. Elles cherchent à offrir les revenus après impôt les plus élevés possibles, et elles recherchent donc de faibles taux d'imposition. C'est un objectif raisonnable pour les gens d'affaires.

Notre défi à l'ARC est de nous assurer que les profits attribuables au Canada sont déclarés comme il se doit au Canada et que les profits qui appartiennent à d'autres pays, comme d'importants partenaires commerciaux tels que les États-Unis, les pays en Europe, le Japon et la Corée, soient imposés de manière appropriée dans ces pays.

Nous avons des outils. À l'heure actuelle, nous utilisons toujours les règles sur les prix de transfert avec les autres pays qui exigent que le prix des transactions entre des entités au sein d'un groupe soit fixé selon le principe de pleine concurrence. Un groupe multinational doit donc respecter les conditions du marché, et ce, dans toute sa chaîne d'approvisionnement.

Mon collègue, M. McGowan, a mentionné les règles sur le revenu étranger accumulé. En règle générale, la politique du Canada exige l'imposition du revenu passif gagné à l'étranger par des multinationales canadiennes et des Canadiens à revenu élevé selon la comptabilité d'exercice au Canada.

• (1700)

Sandra Cobena: Puis-je poser une question complémentaire?

Seriez-vous d'accord pour dire que les Canadiens ordinaires n'ont pas les moyens de mettre en place ces structures fiscales complexes à l'étranger, dans des pays comme les Bermudes, pour éviter de payer des impôts? Ces structures ne sont pas simples.

Alexandra MacLean: Les structures à l'étranger impliquent des coûts de transaction.

Sandra Cobena: Diriez-vous alors que les Canadiens ordinaires n'auraient pas les moyens de mettre en place ces structures?

Alexandra MacLean: Je pense que c'est juste.

Sandra Cobena: Seriez-vous d'accord pour dire que lorsque des particuliers ou des sociétés à revenu élevé transfèrent leurs impôts à l'étranger, le fardeau ne disparaît pas, mais retombe plutôt sur les épaules des travailleurs canadiens qui n'ont pas accès à ces stratégies?

Alexandra MacLean: L'ARC déploie des efforts soutenus pour appliquer les règles fiscales du Canada afin de veiller à ce que tous les Canadiens paient des impôts comme il se doit conformément à nos lois. Nous disposons d'un grand nombre de bons nouveaux outils, et nous obtenons de bien meilleurs résultats qu'auparavant. Ainsi, je peux sans doute dire que les riches ne peuvent pas simplement transférer des fonds à l'étranger, passer inaperçus et ainsi se soustraire à la loi.

Sandra Cobena: Vous avez dit que la mise sur pied de ces structures entraîne des coûts transactionnels. Autrement dit, il faut avoir les moyens de se payer les services coûteux d'un avocat et d'un comptable pour les mettre sur pied. Souvent, ce n'est pas quelque chose que les Canadiens ordinaires peuvent se permettre.

Pour cette raison, les Canadiens ordinaires n'ont donc pas accès à ces structures. C'est seulement pour les plus riches...

La présidente: Merci, madame Cobena. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Sawatzky, pour cinq minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

L'une des choses qui font du Canada un endroit où il fait si bon vivre, c'est que tout le monde a les mêmes chances de réussir. Cette discussion est très importante pour veiller à ce que les choses demeurent très équitables. Un régime fiscal juste est essentiel pour bâtir une économie équitable qui profite à tous.

J'aimerais commencer par vous demander comment le Canada se compare aux autres économies avancées pour ce qui est de la lutte contre l'évasion fiscale.

Eric Ferron (directeur général, Direction des enquêtes criminelles, Direction générale des programmes d'observation, Agence du revenu du Canada): Pour ce qui est de l'évasion fiscale, le Canada fait partie de ce qui est probablement le groupe le plus sophistiqué à l'échelle internationale: le groupe du J5. Si je nous compare à nos partenaires du J5 — les États-Unis, l'Australie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni —, je dirais que nous nous en tirons très bien. Évidemment, nous apprenons tous les uns des autres. Le fait d'avoir un groupe composé de cinq pays dotés d'une grande expertise nous permet d'apprendre les uns des autres, d'échanger des renseignements et de travailler ensemble dans le cadre de nos activités.

Lorsque nous allons à l'OCDE, de nombreux pays viennent nous demander des conseils. Nous sommes toujours très heureux et prêts à les aider et à partager cette information. Nous sommes perçus, je dirais, comme l'un des cinq pays les plus avancés au monde en matière de lutte contre l'évasion fiscale, grâce au J5.

Jake Sawatzky: Merci.

D'autres pays viennent nous voir pour obtenir des conseils. Quels conseils pouvons-nous leur donner?

Eric Ferron: Des représentants du Canada vont souvent à l'étranger pour donner des cours. L'OCDE a mis en place des écoles pour sensibiliser les enquêteurs d'autres pays à l'évasion fiscale. Nous allons souvent, par exemple, en Italie, où certains de nos enseignants aident les pays en développement. Les commentaires que nous recevons sont toujours formidables. Les gens apprennent beaucoup de choses. Ils font des progrès et deviennent de meilleurs enquêteurs.

Je dirais qu'à l'échelle internationale, la rétroaction que nous recevons est très bonne.

• (1705)

Jake Sawatzky: À votre avis, les Canadiens peuvent-ils avoir confiance dans les systèmes actuellement en place?

Eric Ferron: Je dirais que, oui, nous sommes dans une bonne situation au Canada et que nous continuons à réaliser des progrès.

Par exemple, en mettant en place le J5 il y a quelques années seulement, nous avons pu aller encore plus loin. Nous travaillons avec nos collègues du CANAFE ici, ainsi qu'avec le J5. Il y a quelques années à peine, nous avons mis en place ce que nous appelons « le défi ». Nous confions à nos esprits les plus brillants la responsabilité des enquêtes relatives aux cryptomonnaies et d'autres

enquêtes très complexes menées dans le cyberspace. Nous réunissons le CANAFE, nos collègues du J5 et de la GRC. Nous réunissons tous ces gens des cinq pays pour essayer de comprendre ce qui se passe et trouver des pistes d'enquête.

C'est le genre d'initiative qui rend notre groupe unique: nous sommes capables de collaborer de cette façon. Tous ces experts se rassemblent pour trouver les pistes d'enquêtes appropriées. Parfois, aussi, ils mènent ces enquêtes ensemble.

Jake Sawatzky: Merci.

Vous avez parlé de cryptomonnaie. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'évolution du contexte ici et sur les nouveaux défis qui se posent avec la cryptomonnaie?

Eric Ferron: La cryptomonnaie évolue très rapidement, tout comme les autres technologies qui l'entourent, notamment les chaînes de blocs et les appareils utilisés pour effectuer ces transactions. À titre d'exemple, de nos jours, beaucoup de transactions sont effectuées à l'aide d'un téléphone cellulaire. Souvent, ces données sont chiffrées sur des appareils très sophistiqués avec lesquels les forces de l'ordre — pas seulement l'ARC — ont de la difficulté à composer. Elles ont parfois de la difficulté à pénétrer dans ces appareils pour avoir accès à l'information qui s'y trouve. Évidemment, nous le faisons avec des mandats émis par les tribunaux, mais cette tâche peut demeurer difficile, compte tenu de l'évolution de la technologie.

Nous avons les meilleurs outils, mais la technologie évolue si rapidement qu'il peut parfois être difficile d'enquêter.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Merci, monsieur Ferron.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci, madame la présidente.

Monsieur McGowan, je ne veux pas vous accabler. Pardonnez-moi de vous cibler encore.

Selon ma faible compréhension de la fiscalité, l'objectif de l'Agence du revenu du Canada est que l'État reçoive son dû par l'entremise des taux d'imposition. Tout à l'heure, vous avez fait la distinction entre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale. Je ne veux pas m'engager dans un débat éthique mais, selon ma compréhension, quand on met en place une politique ou un règlement, c'est qu'on cherche un effet. Tout à l'heure, quand on parlait de l'exonération d'impôt pour des revenus provenant de pays au régime fiscal élastique, vous m'avez dit qu'un des objectifs de l'article 5907 du Règlement de l'impôt sur le revenu était de rendre les multinationales plus concurrentielles dans ces pays. Toutefois, n'y a-t-il pas un effet pervers qui fait que de plus en plus de multinationales sont tentées d'utiliser ce règlement pour faire de l'évasion fiscale? Est-ce quelque chose que vous modulez ou que vous calculez?

[Traduction]

Trevor McGowan: Je vous remercie de la question complémentaire.

Pour faire suite à ce que j'ai dit plus tôt, le principe de base des règles sur le surplus exonéré — qui permettent aux entreprises canadiennes qui ont des filiales dans un pays étranger signataire d'une convention de rapatrier des gains en franchise d'impôt — est en grande partie la concurrence.

Je vous donne un exemple simple. Si une entreprise canadienne veut étendre ses activités aux États-Unis — c'est la situation la plus courante, je pense —, elle peut mettre sur pied une filiale aux États-Unis. Elle pourra tirer un revenu de cette entreprise exploitée activement en faisant concurrence à des entreprises américaines et en payant les mêmes impôts qu'elles, ce qui la met sur un pied d'égalité. Lorsque ces sommes sont retournées au Canada, elles peuvent l'être en franchise d'impôt.

Cela ressemble à ce que l'on voit dans de nombreux autres pays. Par exemple, les États-Unis ont adopté très récemment un système territorial semblable.

Tout d'abord, le...

• (1710)

La présidente: Merci, monsieur McGowan. C'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions. Merci beaucoup.

Deux minutes et demie, cela passe très vite.

[Français]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tout le monde d'être des nôtres.

Madame MacLean, est-ce que vous êtes d'accord avec moi sur le fait que les paradis fiscaux ne sont pas accessibles à tous? Les Canadiens et les Canadiennes se lèvent le matin pour aller travailler, reçoivent leur chèque de paie le jeudi, paient leurs impôts provincial et fédéral, font le plein et paient des taxes sur l'essence. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de taxe à l'épicerie, puisque les agriculteurs paient des taxes sur l'essence, dont le coût est directement répercuté sur le prix du panier d'épicerie. Ainsi, la Canadienne et le Canadien moyens paient ces taxes partout.

Êtes-vous d'accord avec moi sur le fait que ce sont les riches qui profitent des paradis fiscaux?

[Traduction]

Alexandra MacLean: Je dirais qu'il est de plus en plus difficile pour les riches d'utiliser les types de structures dont vous parlez. Nous avons de meilleurs outils pour nous y attaquer. Nous avons un meilleur échange d'information, et ma collègue, Mme McGillivray, pourrait peut-être en parler dans quelques minutes. Nous avons un régime plus complet et de bonnes ressources de vérification.

Il y a des défis, et je pense qu'il y a effectivement des obstacles à l'accès et à l'utilisation de ce type de structure, mais la mise en œuvre de ces structures est beaucoup plus risquée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a des décennies. Je suis donc optimiste quant à la capacité de l'Agence de s'attaquer aux types de structures dont vous parlez et de s'assurer que le bon montant d'impôt est payé au Canada.

L'élément commun...

[Français]

Eric Lefebvre: Excusez-moi de vous interrompre, mais nous avons juste cinq minutes.

Pouvez-vous me dire le nombre de personnes à l'Agence du revenu du Canada qui travaillent sur les petites entreprises?

[Traduction]

Alexandra MacLean: Je n'ai pas ces chiffres avec moi cet après-midi.

[Français]

Eric Lefebvre: Êtes-vous d'accord avec moi sur le fait qu'à l'Agence, il y a probablement plus de personnes qui travaillent sur de petites entreprises que sur de grandes entreprises?

[Traduction]

Alexandra MacLean: Non, je ne pense pas pouvoir être d'accord avec cela, parce que nous effectuons des vérifications en fonction du risque, et nos activités couvrent davantage les grandes entreprises, les structures plus complexes et les entreprises qui présentent plus de risques que les petites et moyennes entreprises, cela ne fait aucun doute.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant parler du Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger. Combien de fonctionnaires travaillent dans le cadre de ce programme?

[Traduction]

Adrianna McGillivray: Si la question est de savoir combien de fonctionnaires travaillent pour le Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger lui-même, il y en aurait environ 10. Cela dit, nous tirons parti des ressources de vérification des divers programmes de vérification pour assurer une surveillance du programme, puis nous utilisons nos ressources de vérification et les déployons pour effectuer les vérifications.

[Français]

Eric Lefebvre: Actuellement, quel est le montant ou le pourcentage de récompenses pour ce programme de dénonciation?

[Traduction]

Adrianna McGillivray: Ce que je peux vous dire, c'est qu'à ce jour, depuis la création du programme, nos vérifications ont donné lieu à des cotisations d'environ 500 millions de dollars en impôt fédéral et en pénalités. C'est ce que nous avons récupéré depuis le début du programme, en 2014.

[Français]

Eric Lefebvre: Il y a des récompenses dans le cadre de ce programme. Quel montant reçoivent les dénonciateurs?

[Traduction]

Adrianna McGillivray: Je suis désolée.

La récompense financière varie entre 5 % et 15 % des montants perçus. Nous ne publions pas ou ne rendons pas publics les montants qui ont été versés à ceux — nous les appelons des dénonciateurs — qui ont fourni des renseignements dans le cadre du programme. Par contre, nous avons un pourcentage. Il est publié sur notre site Web. Nous avons un ensemble de critères pour déterminer ce qui rend un dénonciateur admissible, ainsi qu'un ensemble de critères qui décrivent les divers pourcentages des récompenses connexes.

[Français]

Eric Lefebvre: Si on augmentait le pourcentage de la récompense pour les dénonciateurs, pensez-vous que ça pourrait augmenter le nombre de dénonciations et avoir un effet financier intéressant?

• (1715)

[Traduction]

Adrianna McGillivray: C'est une question intéressante.

Je dirais que le programme est très efficace. C'est l'un des éléments que nous avons mis en place et qui nous a vraiment aidés à recueillir des données et des renseignements sur les transactions internationales et effectuées à l'étranger. Il s'agit de transactions et de renseignements importants que nous intégrons à notre programme de vérification.

Pour ce qui est de savoir si le pourcentage changerait le nombre de signalements, je ne suis pas en mesure d'en parler aujourd'hui. Je peux toutefois dire que nous avons reçu plus de 1 000 signalements depuis la création du programme, ce qui est assez impressionnant.

[Français]

Eric Lefebvre: D'accord. Je vous remercie de vos réponses. Nous y reviendrons plus tard.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Nous avons M. MacDonald, des libéraux.

Vous avez cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins d'être venus aujourd'hui.

Ma première question porte sur l'impôt minimum mondial dont vous avez parlé dans votre déclaration liminaire. Quelles mesures prenez-vous pour qu'il soit pleinement mis en œuvre? Pouvez-vous expliquer comment il pourra décourager les entreprises de déplacer leurs profits dans des pays où les impôts sont moins élevés?

Trevor McGowan: Bien sûr. Je serai heureux de passer en revue les conditions qu'il prévoit.

Le Canada se concentre sérieusement sur le processus d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices depuis sa création. Nous avons travaillé activement avec nos homologues internationaux à l'élaboration des règles et, comme je l'ai dit plus tôt, nous nous sommes assurés qu'elles fonctionneraient au Canada.

Ces ébauches de propositions législatives concernant l'impôt minimum mondial ont été publiées à des fins de consultation. Nous avons mené des consultations à ce sujet. Le Parlement les a mises en œuvre pour deux des trois principaux éléments des règles. Il s'agit de la règle d'inclusion du revenu et de la règle relative aux profits insuffisamment imposés. Essentiellement, elles permettent

au Canada d'intervenir et d'imposer ses multinationales qui ont des filiales dans des pays où le taux d'imposition est plus bas, ou d'imposer un impôt complémentaire au Canada, pour percevoir l'impôt minimum mondial de filiales étrangères. Des ébauches de propositions législatives pour le dernier volet, la règle relative aux profits insuffisamment imposés, ont été publiées à des fins de consultation, et nous avons recueilli les commentaires des intervenants à ce sujet.

De plus, nous continuons de participer activement au cadre inclusif de l'OCDE afin d'élaborer et perfectionner les règles de l'impôt minimum mondial pour veiller à ce qu'elles fonctionnent correctement pour les Canadiens, même après leur adoption. Des ébauches de propositions législatives ont été présentées pour peaufiner les règles afin de tenir compte de problèmes précis qui sont survenus récemment, et nous continuerons de travailler avec nos homologues internationaux à cette fin.

Kent MacDonald: Est-il juste de dire qu'il est encore trop tôt pour l'impôt minimum mondial pour l'année 2024, c'est-à-dire que nous n'avons donc pas encore beaucoup de données pour en mesurer l'efficacité?

Alexandra MacLean: Je pense qu'il est juste de dire qu'il est encore tôt. Vous avez raison au sujet de l'année 2024. Les premières déclarations de revenus doivent être produites, en vertu de l'impôt minimum mondial, en juin 2026. L'ARC s'emploie activement à mettre en place des systèmes pour accepter ces déclarations. Nous avons un site Web consacré à la Loi sur l'impôt minimum mondial pour tenir les contribuables informés des mesures que nous prenons, et nous avons une équipe en place pour examiner ces déclarations.

Kent MacDonald: Je travaillais dans le secteur privé lorsque les Panama Papers et les Paradise Papers ont été publiés. Bien sûr, j'étais mortifié par ce que je lisais dans les médias. Connaissions-nous le montant total que l'ARC a recouvré depuis lors grâce à de nouvelles cotisations attribuables à des pénalités ou des divulgations volontaires de la part de particuliers ou de sociétés?

Adrianna McGillivray: Oui. En ce qui concerne les Panama Papers, nous avons mené environ 330 vérifications fermées qui ont donné lieu, à ce jour, à des cotisations d'environ 119 millions de dollars en impôts fédéraux et pénalités.

Kent MacDonald: Dans le même ordre d'idées, vous avez parlé d'un régime plus complet pour cibler les sociétés qui font de l'évasion fiscale. À l'heure actuelle, combien de vérifications ou d'enquêtes actives sont en cours, environ, relativement à l'évasion fiscale à l'étranger et au transfert de bénéfices? Comment ces données se comparent-elles à ce qui se passait il y a cinq ans? Y a-t-il plus de vérifications et d'enquêtes?

• (1720)

Alexandra MacLean: Je n'ai pas de chiffres cet après-midi. La pandémie a eu des répercussions sur nos activités pendant un certain temps. Je sais que nous sommes maintenant revenus à un rythme normal. Nous n'avons jamais cessé les vérifications, y compris celles sur les transactions transfrontalières, mais elles ont été touchées pendant une certaine période durant la pandémie.

Nous disposons de meilleurs outils et de meilleures données que par le passé, notre recouvrement s'améliore constamment, et nous sommes très enthousiastes au sujet de l'impôt minimum mondial. Il ordonne, comme mon collègue, M. McGowan l'a mentionné... Essentiellement, une administration donnée peut protéger sa propre assiette fiscale en imposant l'impôt minimum de 15 %. Si elle ne le fait pas, d'autres administrations peuvent imposer un impôt.

La présidente: Je vous remercie, madame MacLean. Le temps qui vous était imparti est écoulé.

Je vous remercie, monsieur MacDonald.

La parole est maintenant à M. Hallan. Il a cinq minutes.

Oh! Vous avez échangé?

Vous avez la parole, monsieur Kelly.

Pat Kelly: La semaine dernière, lors d'une réunion du comité de l'éthique, un rapport du Centre for International Corporate Tax Accountability and Research a été présenté, dans lequel il est indiqué que l'écart fiscal de Brookfield au cours des cinq dernières années, soit de 2017 à 2021, s'élève à plus de 6,5 milliards de dollars. Un expert a donc témoigné devant le comité de l'éthique en disant que l'écart fiscal pour ce seul pourfendeur des impôts s'élevait à 6,5 milliards de dollars. J'aimerais donc obtenir un peu plus de renseignements sur l'écart fiscal.

L'Agence du revenu du Canada se conforme-t-elle désormais à la demande du directeur parlementaire du budget de lui fournir les renseignements d'audit qu'il sollicite depuis longtemps, afin de mesurer l'écart fiscal de manière indépendante?

Marc Lemieux: L'Agence produit maintenant une étude sur l'écart fiscal, conformément aux pratiques exemplaires internationales.

Pat Kelly: Je vous ai demandé si vous fournissiez ces renseignements au directeur parlementaire du budget.

Marc Lemieux: Je n'ai pas de réponse précise à cette question. Je ne sais pas si un autre membre de l'équipe peut... Nous avons quelques difficultés à partager certains renseignements en raison de l'article 241. Nous publions des études sur l'écart fiscal.

Pat Kelly: Oui, vous le faites, mais selon votre propre méthode. Le problème, pour les Canadiens, c'est...

Par exemple, il y a 10 mois, notre comité a entendu le témoignage du commissaire, je crois, qui a déclaré que les centres d'appels de l'Agence du revenu du Canada avaient un taux de réponse et d'exactitude de 95 %. Cette déclaration a été complètement démentie par le récent rapport de la vérificatrice générale. Nous aimerions que le directeur parlementaire du budget obtienne ces renseignements, afin de pouvoir mesurer l'écart fiscal de manière indépendante.

Si vous me le permettez, je vais passer à une autre question. Combien de condamnations pénales l'Agence du revenu du Canada a-t-elle obtenues pour évasion fiscale extraterritoriale, par exemple, pour l'année la plus récente pour laquelle vous disposez de ces renseignements?

Marc Lemieux: Je demanderais à Eric Ferron de répondre à cette question.

Eric Ferron: De 2020 à 2025, nous avons obtenu 14 condamnations avec peine liées à l'évasion fiscale à l'étranger. En ce moment, 25 affaires font l'objet d'une enquête ou sont devant les tribunaux.

Pat Kelly: Dans un pays dont l'économie dépasse les 2 billions de dollars et qui compte 41 millions d'habitants, n'y a-t-il eu que 14 cas de fraude fiscale et d'évasion fiscale à l'étranger au cours de cette période de cinq ans?

Eric Ferron: S'il y a plus de fraudeurs fiscaux que les 14 qui ont été reconnus coupables au cours de ces cinq années, je suppose que oui, il y en a peut-être d'autres. Ce sont ceux pour lesquels nous

avons reçu des signalements et sur lesquels nous avons enquêté. Nous avons renvoyé leurs dossiers au Service des poursuites pénales du Canada, qui a accepté de porter des accusations. Le Service a pu ensuite les poursuivre en justice et obtenir des condamnations.

Pat Kelly: Vous avez donc réussi à obtenir des condamnations dans moins de trois affaires par année.

Eric Ferron: Nous avons dit qu'il y avait eu 14 affaires au cours de ces cinq années.

Pat Kelly: En moyenne, cela fait moins de trois affaires par année.

• (1725)

Eric Ferron: Nous ne nous occupons pas des poursuites. C'est le Service des poursuites pénales du Canada qui s'en occupe.

Pat Kelly: C'est vrai. Vous enquêtez et vous fournissez les renseignements nécessaires.

Eric Ferron: Oui, c'est exactement cela. Nous effectuons un renvoi et le Service examine...

Pat Kelly: Vous effectuez un renvoi. D'accord.

Je pense qu'il ne me reste qu'une minute.

Il y a deux ans, la ministre des Finances de l'époque a envoyé une lettre au Comité au sujet de la nécessité de mettre à jour la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. J'aimerais poser ma prochaine question aux représentants du CANAFE. Que devons-nous faire pour mettre à jour cette loi, et pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?

Annette Ryan (directrice adjointe, Partenariats, politiques et analyse, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada): Je pense qu'un certain nombre de modifications législatives ont été apportées ces dernières années, et le projet de loi C-12 contient des mesures qui permettraient de renforcer le régime.

Pat Kelly: Il faut mener un examen législatif qui va au-delà de ce qui est prévu dans le projet de loi C-12. Est-ce exact?

Annette Ryan: Oui, c'est exact.

Pat Kelly: J'ai terminé.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Kelly.

La parole est maintenant à M. Turnbull. Il a cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Monsieur Lemieux, je crois que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que certaines modifications législatives et réformes importantes en matière de politiques vous avaient aidés à traquer et à réprimer l'évasion fiscale et les paradis fiscaux extraterritoriaux.

Pourriez-vous nous dire ce qui vous a aidés le plus? Je sais que vous avez mentionné les nouvelles règles de divulgation obligatoire, mais y en a-t-il d'autres? Mes notes en mentionnent quelques-unes et j'aimerais que vous nous en parliez un peu plus en détail.

Marc Lemieux: Il y a la norme commune en matière de déclaration, et je pense avoir déjà mentionné que plus de 100 pays l'ont mise en œuvre et partagent des renseignements avec nous.

Certaines améliorations ont également été apportées à d'autres outils dont nous disposons, mais je vais laisser Mme MacLean vous donner plus de précisions à ce sujet.

Alexandra MacLean: Je vous remercie.

J'aimerais souligner la mise en œuvre des règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement, ou les RDEIF. En général, elles limitent à 30 % les profits que peuvent déduire les grandes entreprises au titre de paiements d'intérêts. Les déductions liées aux frais d'intérêts ont toujours été une source importante d'évasion fiscale au Canada et ailleurs dans le monde, et le Canada suit les recommandations relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices. Ces règles sont maintenant en vigueur, et nous recevons cette année nos premières déclarations assujetties à ces règles.

Ryan Turnbull: N'avons-nous pas aussi renforcé les règles sur les prix de transfert, que vous avez déjà mentionnées, si je ne me trompe pas? Pouvez-vous nous en parler plus en détail?

Alexandra MacLean: Il existe des propositions visant à renforcer les règles sur les prix de transfert. Nous serions heureux qu'elles soient adoptées par l'Agence du revenu du Canada.

Ryan Turnbull: D'accord. Il y a ensuite la règle générale anti-évitement, ou la RGAE.

Alexandra MacLean: Oui, tout à fait. Des modifications ont récemment été apportées pour renforcer la règle générale anti-évitement, et je pense que mon collègue, M. McGowan, aimerait en parler.

Ryan Turnbull: Je vous en prie, monsieur McGowan.

Trevor McGowan: Des modifications ont récemment été apportées pour améliorer le fonctionnement de la règle générale anti-évitement après plusieurs années d'application. Elles comprennent des règles en matière de déclaration de renseignements fondées sur l'expérience acquise au Québec, en fait, car on impose une pénalité qui ne peut être appliquée que lorsqu'une transaction n'a pas été déclarée, dans le but d'aider l'Agence du revenu du Canada à repérer les cas de planification fiscale abusive.

Ryan Turnbull: Je vous remercie. Je suis conscient, madame MacLean, que vous avez dit qu'il existe de meilleurs outils, un meilleur échange de renseignements et un régime plus complet. Vous avez également parlé des ressources en matière d'audit. Je suis certain qu'étant donné les ressources limitées que vous possédez en matière d'audit, vous devez décider et déterminer comment les utiliser de la manière la plus efficace.

Utilisez-vous l'intelligence artificielle? J'ai entendu M. Lemieux parler des progrès technologiques qui aident à cibler l'utilisation de ces ressources en fonction des risques. Utilisez-vous actuellement l'intelligence artificielle et pouvez-vous nous parler de l'état de la situation dans ce domaine?

Marc Lemieux: Comme Mme MacLean l'a expliqué, nous recevons davantage de renseignements, et nous devons maintenant les analyser dans leur ensemble. Nous disposons d'outils de pointe en matière de renseignements sur les entreprises et nous envisageons effectivement d'utiliser l'intelligence artificielle pour établir un lien entre ces différents renseignements, afin de pouvoir identifier les entreprises ou les contribuables que nous devons auditer et contrôler.

Nous devons tirer parti de ces données riches en renseignements.

• (1730)

Alexandra MacLean: J'ai déjà mentionné notre système algorithmique, qui s'apparente en quelque sorte à l'intelligence artificielle, mais comme M. Lemieux l'a mentionné, nous sommes très

actifs dans le domaine de l'intelligence artificielle, même si ce n'est que le début. Nous devons donc nous assurer de protéger les données des contribuables lors du déploiement de l'intelligence artificielle.

Ryan Turnbull: J'aimerais rapidement poser une dernière question au monsieur qui se trouve là-bas. Veuillez m'excuser, mais je ne vois pas votre étiquette de nom. M. Kelly vous a posé des questions sur les enquêtes, et vous avez répondu que vous effectuez des renvois. Combien de renvois à des fins d'enquête avez-vous effectués?

Eric Ferron: Voulez-vous dire au total? Je n'ai pas ces données. Elles sont compilées annuellement... Cela dépend. Je pense qu'à l'heure actuelle... Je vais devoir vous revenir là-dessus, car je ne m'en souviens pas et je n'ai pas ces renseignements sous la main.

Ryan Turnbull: Pouvez-vous envoyer ces renseignements au Comité?

Eric Ferron: Oui, certainement.

Ryan Turnbull: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Turnbull.

[Français]

Monsieur Simard, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur McGowan, je suppose que les actions que vous menez se concentrent souvent sur la possibilité de débusquer les gens qui font de l'évasion fiscale et qu'elles comportent donc un volet enquête.

Pour contrer les crimes à caractère fiscal, comme n'importe quel crime, ça prend de la dissuasion et de la répression. Pour quelqu'un qui regarde ça de l'extérieur, j'ai souvent l'impression que la répression ne fait pas partie des stratégies que vous déployez. Tout à l'heure, je vous parlais d'un règlement. Je pourrais aussi vous parler de tout ce que j'ai lu sur la divulgation volontaire, même si je sais qu'il y a des actions qui ont été menées là-dessus.

J'aimerais entendre vos commentaires précisément sur la répression, ce qui fera peut-être plaisir à mes amis conservateurs. Y a-t-il des mesures en place pour associer un coût à l'évasion fiscale? Y a-t-il des mesures suffisamment coûteuses pour dissuader les gens d'utiliser ces stratégies? J'aimerais des exemples, si vous en avez.

[Traduction]

Trevor McGowan: Je peux affirmer sans hésitation qu'en ce qui concerne les récentes évolutions en matière de politique fiscale, nous disposons d'un certain nombre de règles relatives au partage et à la communication de renseignements et ces règles s'accompagnent de sanctions sévères. Si la fraude fiscale est illégale, qu'elle représente une infraction pénale et qu'elle entraîne des conséquences pénales, plusieurs changements récents ont été évoqués.

Nous avons la norme commune en matière de déclaration, qui peut aider à fournir des renseignements sur les fonds et les comptes bancaires à l'échelle internationale. Des propositions de cadres de déclaration de renseignements relatifs aux cryptoactifs sont en cours d'élaboration à l'OCDE et je pense qu'un projet de loi à leur égard a été publié. Enfin, on a également amélioré le processus de déclaration des transactions frontalières, dans le formulaire T1135, sur les paiements électroniques de plus de 10 000 \$. Nous avons donc de nombreuses exigences en matière de déclaration, et le non-respect de chacune d'entre elles entraîne des sanctions sévères.

[Français]

Mario Simard: Rapidement, savez-vous combien de personnes sont condamnées par année pour évasion fiscale? A-t-on des données comparables avec d'autres pays à ce sujet?

Eric Ferron: Je n'ai pas ces données en main, mais je peux vous dire que, dans les cinq dernières années, soit de 2020 à 2025, plus de 100 personnes ont été reconnues coupables d'évasion fiscale, 106 personnes, plus précisément. Elles ont fait...

La présidente: Merci, monsieur Ferron. C'est tout le temps que nous avons pour ce tour de parole.

Merci, monsieur Simard.

Il reste huit minutes. Les membres du Comité sont-ils d'accord pour diviser le temps en deux, soit quatre minutes pour les conservateurs et quatre minutes pour les libéraux?

Des députés: D'accord.

La présidente: C'est parfait.

Monsieur Lefebvre, la parole est à vous.

Eric Lefebvre: Monsieur Lemieux, dès le début de votre présentation, vous avez dit qu'il y avait de l'amélioration constante à l'Agence du revenu du Canada. Je ne vous cacherais pas que des articles de presse plutôt dévastateurs sont sortis à votre sujet, dernièrement. J'aimerais donc savoir quelle méthode vous utilisez pour faire le diagnostic de votre organisation.

● (1735)

Marc Lemieux: Pour évaluer les répercussions de la mise en œuvre de nouvelles mesures et de nouvelles équipes de vérification, nous examinons le résultat des vérifications. Par exemple, combien d'argent qui lui était dû l'Agence a-t-elle pu trouver?

Quand nous faisons des vérifications, nous additionnons les montants trouvés et nous demandons aux gens de payer le supplément.

Eric Lefebvre: Là, on est dans le quantitatif, dans les chiffres. Sur le plan qualitatif, c'est-à-dire la qualité des services donnés aux Canadiens et aux Canadiennes, l'Agence utilise-t-elle une méthode pour faire un bilan organisationnel?

Marc Lemieux: Pour mesurer la qualité de son service, l'Agence s'est donné plusieurs normes de service, qui sont publiées. Chaque année, nous faisons rapport au Parlement sur ces normes de service.

Eric Lefebvre: Si je vous demandais de me nommer deux faiblesses de l'organisation, quelles seraient-elles?

Marc Lemieux: Je pense que je laisserais les gens juger à partir des résultats que nous publions. On l'a vu ces derniers temps, et on l'a dit, nous avons des efforts à faire en matière de service. Nous avons créé des plans pour remédier aux difficultés de service que nous avons cernées.

Eric Lefebvre: Si vous avez fait des plans, vous devez savoir exactement où sont les faiblesses dans l'application de votre plan de match.

Marc Lemieux: En ce moment, l'Agence travaille beaucoup sur le problème de l'information qui est fournie aux gens qui nous appellent. Mes collègues en ont beaucoup parlé dans les derniers jours aux comités parlementaires. Nous avons un plan s'étalant sur 100 jours. Nous cherchons non seulement à avoir la capacité de prendre des appels, mais aussi à déterminer ce que nous pouvons faire pour aider les gens à se servir eux-mêmes par des moyens électroniques. Nous analysons ainsi nos opérations pour voir les endroits où nous pourrions offrir un service plus rapide qui permettrait aux gens d'éviter d'avoir à appeler l'Agence.

Eric Lefebvre: Au sujet des nouvelles technologies, vous avez parlé de l'intelligence artificielle. Ça peut être une piste de solution, à condition que les réponses soient les bonnes, c'est important. Mme MacLean en a parlé. Elle a dit que ça prend des experts, à tout le moins dans certains cas précis.

Croyez-vous que c'est en ajoutant de l'argent qu'on va réussir à s'améliorer? Ce qu'on voit, c'est une augmentation de 70 % des investissements à l'Agence au cours des neuf dernières années. Pourtant, l'organisation a des défis à relever et je suis poli. Les libéraux ont encore annoncé l'ajout de financement à l'Agence pour obtenir de meilleurs résultats. Personnellement, je pense qu'il faut plutôt faire un bilan organisationnel pour voir quelles sont les forces et les faiblesses. Il faut travailler avec des tableaux de bord. Par la suite, on peut penser à des investissements. Êtes-vous d'accord?

Marc Lemieux: Je pense que notre commissaire l'a dit. Ce n'est pas seulement une question d'ajouter des ressources. C'est aussi une question de trouver les meilleures technologies et de revoir nos façons de faire pour servir le mieux possible les Canadiens.

Eric Lefebvre: Donc, ce n'est pas nécessairement en ajoutant de l'argent qu'on améliore ça.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre et monsieur Lemieux.

Monsieur Lavoie, vous avez la parole pour le dernier tour de questions.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Monsieur McGowan, j'aimerais parler avec vous des entreprises. Ceux qui me connaissent savent que j'aime beaucoup les entreprises. J'ai longtemps travaillé dans les banques pour les financer. Ensuite, je les ai représentées dans des chambres de commerce. Comment le ministère évalue-t-il les effets de l'évasion fiscale internationale sur la compétitivité des entreprises canadiennes qui respectent les obligations fiscales du pays?

[Traduction]

Trevor McGowan: J'espère que cela aidera à répondre à une question précédente à laquelle je n'avais pas eu le temps de répondre en détail.

Il faut constamment tenter de trouver un équilibre entre la compétitivité — nous voulons que nos entreprises et nos multinationales réussissent lorsqu'elles sont en concurrence sur les marchés étrangers — et le désir de ne pas faciliter l'évasion fiscale inappropriée et l'érosion de l'assiette fiscale canadienne.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises — elles sont très techniques et je n'entrerai donc pas dans les détails — pour tenter de répondre à la planification qui avait vu le jour et qui avait érodé, de manière inappropriée, l'assiette fiscale canadienne.

Le ministère des Finances dispose d'une équipe d'économistes au sein de sa Direction de la politique de l'impôt. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos économistes et nos avocats, afin de garantir que les multinationales canadiennes puissent rivaliser à armes égales sur les marchés où elles sont présentes, afin que les meilleures idées d'affaires l'emportent.

Nous consultons régulièrement les entreprises. Nous menons des consultations tout au long de l'année et pour chacune de nos mesures fiscales, nous recueillons des commentaires, nous améliorons nos propositions et nous veillons à ce qu'elles atteignent leurs objectifs le plus efficacement possible.

● (1740)

[Français]

Steeve Lavoie: Je vais vous poser une question que vous n'aurez pas vue venir: si on avait un trophée à vous donner, qu'est-ce que vous êtes le plus fier d'avoir amélioré en matière de mesures fiscales ces cinq dernières années? De quoi êtes-vous fier? Il y a sûrement quelque chose, je vois votre sourire. Sur quoi avez-vous fait des avancées et de quoi êtes-vous fier?

[Traduction]

Trevor McGowan: Il est difficile de se souvenir de tout personnellement, mais au cours des cinq dernières années, la réponse à la pandémie a nécessité une participation très active de ma direction.

Steeve Lavoie: Oui.

Trevor McGowan: En très peu de temps, peut-être en 72 heures, la subvention salariale est passée de l'étape de l'idée à celle du produit final, ce qui a permis d'apporter très rapidement une aide indispensable aux Canadiens dans une période difficile. C'est ce qui me vient immédiatement à l'esprit.

[Français]

Steeve Lavoie: Merci.

Je sais que vous en avez parlé plus tôt, mais quelles sont les retombées économiques potentielles de toutes les mesures de conformité fiscale que vous mettez en place à l'international?

[Traduction]

Trevor McGowan: Nos propositions d'incidence sur les revenus liées à chacune des mesures dont nous avons parlé se trouvent dans les renseignements budgétaires pertinents. Le deuxième pilier, par exemple, devait avoir un impact positif d'environ 2,1 milliards de dollars par année sur les recettes publiques. Les montants liés aux règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement ou aux règles en matière de déduction des intérêts augmentent d'une année à l'autre, mais à l'heure actuelle, ils sont de 1,6 à 1,8 milliard de dollars par année. Ce sont probablement les deux retombées les plus importantes, mais on en retrouve de nombreuses autres dans les documents budgétaires pertinents.

La présidente: C'est excellent. Je vous remercie, monsieur McGowan.

[Français]

Merci, monsieur Lavoie.

Je remercie tous les témoins.

[Traduction]

Nous allons suspendre la séance brièvement pour accueillir les prochains témoins, qui représentent le Bureau du directeur parlementaire du budget.

Je vous remercie.

● (1740)

(Pause)

● (1745)

La présidente: Chers collègues, nous entamons maintenant la deuxième partie de notre réunion.

J'aimerais maintenant accueillir nos témoins. Nous recevons aujourd'hui Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim et Govindadeva Bernier, directeur de l'analyse budgétaire, tous deux au Bureau du directeur parlementaire du budget.

Monsieur Jacques, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

● (1750)

[Français]

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci beaucoup, madame la présidente.

Conformément au mandat du directeur parlementaire du budget, mon personnel a préparé de manière indépendante des analyses de la fiscalité internationale ainsi que des rendements des dépenses en matière d'observation et d'application de la loi fiscale.

[Traduction]

En 2019, nous avons publié un document intitulé *Constatations préliminaires concernant la fiscalité internationale*, qui révélait que les flux financiers entre le Canada et certains pays sont disproportionnés par rapport à leur économie. Certains de ces pays sont reconnus comme étant des paradis fiscaux.

En 2022, nous avons publié un document intitulé *Comparaison internationale du rendement de l'Agence du revenu du Canada*, qui compare le rendement de l'administration fiscale du Canada à celui de pays comparables à l'aide d'une série d'indicateurs, notamment les coûts liés à la perception et la valeur des cotisations supplémentaires.

[Français]

Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions sur notre analyse fiscale ou sur d'autres études produites par le directeur parlementaire du budget.

Merci, madame la présidente.

La présidente: D'accord.

C'était les cinq minutes les plus rapides que nous avons eues.

Merci, monsieur Jacques.

[Traduction]

Monsieur Kelly, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

Pat Kelly: Je vous remercie.

Dans le cadre de votre récente comparution devant le comité des opérations gouvernementales, vous avez déclaré que « [l]a principale cible financière (...) est le ratio de la dette par rapport au PIB » et que « [l]e gouvernement ne sera pas en mesure d'atteindre cette cible budgétaire », ce que vous avez qualifié de « très alarmant », de « stupéfiant » et de « choquant ». Vous avez également déclaré « [c]'est la première fois en 30 ans que je vois ce ratio augmenter au fil du temps. »

Cela a attiré l'attention de nombreux Canadiens. C'était un signal d'alarme pour...

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je m'interroge sur la pertinence. Selon le Règlement, un rappel au Règlement peut porter sur la pertinence dans le cadre de l'étude en cours, qui dans ce cas-ci concerne les paradis fiscaux. Il s'agissait d'une étude des conservateurs. Je ne suis donc pas sûr que cela soit pertinent dans le cadre de cette étude.

Pat Kelly: Au sujet de ce rappel au Règlement, je n'avais pas encore posé ma question, mais j'allais le faire et elle est très pertinente dans le contexte. Le témoin a dit qu'il répondrait à des questions sur n'importe laquelle de ses publications, ce qui signifie que nous avons une marge de manœuvre assez importante dans le cadre de cette réunion. Par conséquent, si je peux...

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Au sujet du rappel au Règlement...

La présidente: Attendez une minute. Écoutez, j'ai entendu M. Turnbull et ensuite M. Hallan demander la parole au sujet du rappel au Règlement.

Ryan Turnbull: Ce n'est pas parce qu'un témoin a dit qu'il était ouvert aux questions sur n'importe quel sujet que nous ne sommes pas ici pour examiner une motion présentée par le Parti conservateur, une motion qui a été acceptée par le Comité et qui définit certains paramètres généraux concernant les types de questions que nous devrions pouvoir poser.

En raison de la pertinence, madame la présidente, je recommanderais que M. Kelly soit avisé de revenir sur le sujet à l'étude.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Turnbull.

Monsieur Hallan, vous avez la parole sur le Rappel au règlement.

Jasraj Hallan: Madame la présidente, il existe un précédent pour le Comité, dont M. Turnbull est au courant. Chaque fois que le directeur parlementaire du budget comparaît devant le Comité, une grande marge de manœuvre lui est accordée, tout comme lorsqu'un ministre comparaît devant le Comité. Il est arrivé que les libéraux posent de nombreuses questions qui ne relevaient pas du domaine de l'étude en cours.

Il existe des précédents à cet égard, et je vous demanderais donc de rendre une décision selon laquelle il existe un précédent au sein du Comité, de sorte que même le directeur parlementaire du budget, M. Jacques, dispose d'une grande marge de manœuvre quant au type de questions qui lui sont posées. Je crois que c'est pour cette raison qu'il a déclaré être également disposé à répondre à des questions sur tout autre rapport.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Kelly, je pense que vous pouvez poursuivre votre intervention. Il s'agit évidemment d'une étude sur les paradis fiscaux, et j'ai donc hâte d'entendre votre question.

Pat Kelly: Merci.

Je parlais depuis 43 secondes, je crois, lorsqu'on a invoqué le Règlement. Je vais donc poursuivre avec les 5 minutes et 17 secondes qu'il me reste.

Vous avez témoigné en comité au sujet du scénario « choquant » auquel nous faisons face pour la première fois en 30 ans, celui d'une augmentation du ratio de la dette par rapport au PIB au fil du temps.

Nous étudions les paradis fiscaux. Est-ce que leur recours contribue au ratio de la dette au PIB, parce qu'ils représentent une perte de recettes fiscales qui donne lieu à un emprunt? Est-ce que je peux vous demander quel est le lien entre ce scénario stupéfiant et les paradis fiscaux, et l'incapacité du gouvernement de percevoir des recettes?

• (1755)

Jason Jacques: Comme vous le faites valoir, il y a un lien direct entre la mesure du ratio global de la dette au PIB — et de façon particulière les recettes perçues par le gouvernement — et les paradis fiscaux.

Comme l'établissent clairement les rapports que nous avons publiés par le passé de même que ceux de l'Agence du revenu du Canada et d'autres administrations, le manque à gagner fiscal est substantiel dans la plupart des pays développés, y compris le Canada. Ainsi, ce sont — je crois que mon prédécesseur a utilisé le mot « milliards » — des milliards de dollars qui ne sont pas perçus.

Je crois que l'Agence du revenu du Canada a aussi publié plusieurs rapports sur l'écart fiscal et qui faisaient état de milliards de dollars non perçus.

Pat Kelly: Votre prédécesseur et son prédécesseur ont tous deux tenté d'obtenir des renseignements de l'ARC afin de vous aider à mieux mesurer l'écart fiscal. Est-ce que vous avez droit à la coopération que votre bureau cherche à obtenir afin de mesurer l'écart fiscal avec exactitude?

Jason Jacques: Je crois que la réponse à cette question compte deux volets.

Le premier, c'est que la circulation de l'information entre les ministères, notamment celle provenant de l'Agence du revenu du Canada, est généralement bonne.

Cela étant dit, pour mesurer l'écart fiscal, il faut avoir recours à des ensembles de données précis afin de produire une estimation fiable ou raisonnable. À l'heure actuelle, en vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement et l'Agence du revenu du Canada ont déterminé que le directeur parlementaire du budget ne pouvait pas avoir accès à ces données.

Pat Kelly: Cela n'a pas changé, donc, au fil des années. Vous n'avez pas l'information dont votre bureau aurait besoin pour vérifier de manière indépendante les estimations de l'ARC quant à l'écart fiscal.

Jason Jacques: C'est exact.

Je crois que c'est ce qui a motivé la rédaction du projet de loi S-217, qui est actuellement devant le Sénat, et qui a été présenté par le sénateur Percy Downe. Il permettrait de veiller à ce que le directeur parlementaire du budget...

Pat Kelly: Oui, je connais très bien ce projet de loi, parce que j'ai présenté exactement le même, sous le numéro S-243, lors de la 42^e législature. Les libéraux ont voté contre, et il n'a pas été adopté.

Que signifie l'augmentation du ratio de la dette au PIB — qui est exacerbé par le recours aux paradis fiscaux par certains Canadiens qui veulent éviter de payer des impôts — pour la cote de crédit du Canada et sa capacité d'emprunt? Quels en sont les effets sur les dépenses, si les cibles budgétaires ont été complètement abandonnées, comme vous avez dit qu'il semblait être le cas dans votre témoignage devant le comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires?

Jason Jacques: Je ne crois pas avoir utilisé le mot « abandonnées », que je connais bien. J'ai utilisé plusieurs mots lors de mon témoignage devant ce comité. Je crois que, comme le constatent les membres du Comité, j'atténue maintenant mes propos et j'apprends à éviter certains adjectifs.

En ce qui a trait au ratio de la dette au PIB, je reviendrais aux propos du gouvernement. À la page 45 de l'Énoncé économique de l'automne 2024, publié en décembre de la même année, le gouvernement fait valoir que la réduction du ratio de la dette au PIB était le plus important point d'ancrage budgétaire en vue d'assurer la viabilité des finances publiques et aussi pour préserver la cote de crédit AAA du Canada.

Ce sont les mots du gouvernement, et notre bureau et moi-même partageons tout à fait ce point de vue.

Pat Kelly: Selon votre bureau et selon le gouvernement, la cote de crédit AAA est compromise en raison de l'absence de cibles budgétaires et de l'impossibilité de réduire le ratio de la dette au PIB au cours des prochaines années.

Jason Jacques: Je ne crois pas avoir utilisé le mot « compromise ». Je ne sais pas si j'approuve cet énoncé de façon précise.

Le ratio de la dette au PIB est une cible financière importante. Étant donné le mandat de notre organisation relatif à la promotion de la transparence fiscale, nous avons hâte au 4 novembre pour obtenir un portrait plus clair de la situation.

La présidente: Merci, monsieur Jacques.

Nous allons maintenant entendre M. MacDonald, qui dispose de six minutes.

• (1800)

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous.

Je suis certain que vous avez fait une analyse, alors pouvez-vous me dire, avec l'évasion fiscale au Canada... Les témoins précédents ont parlé de l'évasion et de l'évitement. Ils ont dit que l'évitement n'était pas une activité criminelle, mais il coûte évidemment de l'argent au Canada.

Pourriez-vous nous donner une idée du pourcentage de notre PIB que cela représente, et faire la comparaison avec les taux d'évitement fiscal au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Australie?

Govindadeva Bernier (directeur, Analyse budgétaire, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous n'avons pas fait cette analyse précise. Puisqu'il est question d'évitement, il est difficile de déterminer les montants exacts. Je ne crois pas qu'il y ait de point de comparaison à l'international, parce que les régimes fiscaux sont aussi différents.

Nous pourrions utiliser les plus récentes estimations de l'écart fiscal faites par l'ARC pour nous guider. L'Agence présente certains chiffres en pourcentage des recettes fiscales correspondantes. Je ne crois pas qu'elle le fasse selon le pourcentage du PIB, mais c'est un calcul facile à faire. Nous pourrions le faire si le Comité le demandait pas l'entremise d'une motion.

Kent MacDonald: Dans le même ordre d'idées, quelle est votre estimation actuelle des pertes de revenus fiscaux en raison du recours des sociétés canadiennes aux transferts de bénéfices internationaux et aux paradis fiscaux?

Jason Jacques: Nous n'avons pas d'estimation à ce sujet pour le moment. Je crois que cela en dit long sur l'urgence d'obtenir une estimation exhaustive de l'écart fiscal.

Dans le rapport que nous avons publié en 2019 et qui utilisait des données de 2018, les chiffres associés aux sociétés multinationales étaient de quelques milliards de dollars. C'était en 2019, avec des données de 2018. C'est très indirect. Les données dont nous aurions besoin pour obtenir une estimation plus précise relèvent de l'Agence du revenu du Canada. Nous n'y avons pas accès.

Au cours de la même période que celle de notre rapport, l'Agence a fait état d'environ 3 milliards de dollars pour les particuliers, ce qui comprenait le manque à gagner et les recettes fiscales en fonction des actifs détenus à l'international qui n'étaient pas assujettis à l'impôt.

Kent MacDonald: Au cours de la première partie de la réunion, les représentants de l'Agence du revenu du Canada nous ont dit qu'ils avaient mis de nouvelles mesures en place, comme le registre public des bénéficiaires et le régime de déclaration obligatoire pays par pays.

Croyez-vous que ces mesures permettront d'améliorer la situation et d'assurer le respect de nos lois fiscales?

Jason Jacques: C'est une excellente question. Nous ne sommes probablement pas les mieux placés pour y répondre en ce moment. Nous ne connaissons pas bien les opérations internes qui permettront à l'ARC de mettre en oeuvre ces changements.

S'il y avait plus de données et de renseignements, nous serions heureux de les analyser.

Kent MacDonald: On suggère que l'impôt minimal mondial serait établi à 15 %. Pourriez-vous nous parler des recettes que le Canada pourrait récupérer si un tel taux était mis en oeuvre? Deux étapes ont déjà été réalisées à cette fin et la troisième fait l'objet d'un examen.

Govindadeva Bernier: Ce qui est intéressant avec l'impôt minimal mondial, c'est la façon dont les règles actuelles sont établies. Habituellement, c'est le pays où se trouve le siège social d'une multinationale qui peut appliquer ce taux minimum de 15 % en premier.

Ce que la personne de l'ARC ou le représentant du ministère des Finances... Il y a la règle relative aux profits insuffisamment imposés, qui permettrait à un pays où la multinationale n'a pas son siège d'ajouter un supplément si les 15 % n'étaient pas imposés par le pays où se trouve le siège social, par exemple.

Il y a un enjeu important, je crois, puisque les États-Unis ont récemment demandé une dérogation à ces règles, ce qui signifie que bon nombre de ces multinationales pourraient... Selon certains chiffres qui ont été évoqués, 40 à 50 % de l'évitement fiscal des sociétés proviendrait de multinationales américaines.

Si les États-Unis veulent être exclus de ces règles, il sera difficile pour d'autres pays comme le Canada d'appliquer le supplément. Des droits de douane ou d'autres mesures seront peut-être imposés en guise de représailles, comme nous l'avons vu avec la taxe sur les services numériques, qui a été abandonnée.

● (1805)

Kent MacDonald: Nous avons parlé de l'écart fiscal. Je n'ai peut-être pas bien compris ce que vous avez dit, mais avez-vous une estimation de l'écart actuel... De l'argent que nous ne percevons pas, mais que nous devrions percevoir?

Jason Jacques: Non.

Kent MacDonald: L'ARC dispose des chiffres et fait les calculs.

Jason Jacques: L'ARC fait les calculs, oui.

La demande originale nous a été transmise par le sénateur Downe en 2012. À ce moment-là, nous avons lancé des consultations et des discussions avec l'Agence du revenu du Canada, qui a rapidement conclu qu'il lui était légalement interdit de nous transmettre les données pertinentes qui nous permettraient de calculer l'écart fiscal. Plusieurs années plus tard, l'ARC a décidé de calculer l'écart fiscal elle-même.

La présidente: Merci, monsieur Jacques.

Merci, monsieur MacDonald.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Jacques, si je comprends bien votre dernière intervention, le directeur parlementaire du budget travaille à partir des données que l'Agence du revenu du Canada lui fournit concernant l'évitement fiscal et l'évasion fiscale mais, contrairement à elle, il n'a pas l'ensemble du portrait.

Jason Jacques: C'est exact.

Mario Simard: Alors, les rapports que vous pouvez faire sont basés sur les données parcellaires que vous recevez de l'Agence.

Jason Jacques: Oui. Comme nous l'avons déjà mentionné, pour faire une estimation précise de l'écart lié aux revenus, nous aurions besoin d'obtenir des données confidentielles auxquelles seule l'Agence a accès.

Mario Simard: En tant qu'économiste, vous préférez sûrement l'aspect quantitatif à l'aspect qualitatif, mais je vais tout de même aborder l'aspect qualitatif.

Je me demande comment on peut justifier le recours aux paradis fiscaux. Vous avez peut-être déjà entendu le premier ministre dire que le recours aux paradis fiscaux ne signifie pas nécessairement qu'on fait de l'évitement fiscal puisque, à terme, on peut quand même payer ses impôts.

Selon vous, est-il vrai qu'une entreprise peut recourir à des paradis fiscaux pour des raisons de compétitivité?

Jason Jacques: Il est important de faire la distinction entre l'évasion fiscale et la planification fiscale. Dans certains contextes, il est possible d'utiliser une planification fiscale incroyablement complexe tout en respectant la loi. Cela dit, je ne suis pas un avocat.

Mario Simard: Je comprends, mais nous jasons entre nous. Je ne veux pas faire en sorte que vous vous commettiez, mais cela m'apparaît quand même assez étrange. Il me semble que, si j'ai recours à un paradis fiscal, c'est pour en retirer un certain avantage pécuniaire, pas pour le plaisir. À mon avis, il ne s'agit pas non plus d'une stratégie de compétitivité.

● (1810)

Jason Jacques: D'après moi, quelqu'un pourrait soulever le même argument au sujet des REER.

Mario Simard: Si on inverse la situation, oui. Je comprends. Vous êtes habile.

Avez-vous déjà vérifié s'il y avait une façon de mesurer l'efficacité des mesures de l'Agence du revenu du Canada en matière de lutte contre l'évasion fiscale?

Tantôt, j'ai demandé à un fonctionnaire combien il y avait eu de condamnations pour évasion fiscale, et sa réponse m'a laissé un peu sans voix: il m'a répondu que, de 2020 à 2025, il y en avait eu 106. Je ne suis pas fort en mathématiques, mais cela fait à peu près 22 condamnations pour évasion fiscale par année dans l'ensemble du Canada. Ou bien nous sommes des gens épouvantablement honnêtes, ou bien nous ne prenons pas les mesures de répression qui s'imposent vis-à-vis de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.

Avez-vous des comparatifs?

Govindadeva Bernier: En 2022, nous avons publié un rapport dans lequel nous comparions le rendement de l'Agence à celui d'autres administrations fiscales à l'international. Nous nous étions basés sur les données d'un sondage international mené par le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Nous avons comparé des éléments comme la valeur des revenus provenant d'audits. Dans l'ensemble, le rendement du Canada se situait autour de la moyenne. Il n'était donc pas nécessairement parmi les meilleurs, mais il n'était pas parmi les pires non plus. Pour ce qui est du nombre de condamnations, cependant, nous n'avions pas ces données.

Un élément qui n'a pas été soulevé par le représentant de l'Agence, mais dont il faut tenir compte, c'est que ce sont probablement des dossiers complexes, puisque ces contribuables évitent l'impôt depuis plusieurs années. Cela prend du temps pour faire des enquêtes et accumuler des données. Sans vouloir donner une accolade aux gens de l'Agence, je crois qu'il faut quand même reconnaître la complexité de ces dossiers. Une condamnation ne correspond pas nécessairement à une année où il y a eu de l'évasion fiscale. Cela peut couvrir plusieurs années, quand même.

Mario Simard: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Simard et messieurs les témoins.

[Traduction]

Nous allons entendre M. Hallan, qui dispose de cinq minutes.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Monsieur Jacques, nous vous remercions d'être avec nous.

Êtes-vous d'avis que la taxe sur le carbone payée par les émetteurs industriels ajoute un coût dans la chaîne de valeur, qui donne lieu à des coûts supplémentaires pour le consommateur au bout du compte?

Jason Jacques: En théorie, toute taxe imposée au sein du système augmentera le prix final de biens qui sont vendus.

Jasraj Hallan: Merci.

Avec l'acier, par exemple, si le coût de la taxe sur le carbone payée par les émetteurs industriels augmente, il en coûtera plus cher pour...

La présidente: Monsieur Hallan, est-ce que votre question se dirige vers les paradis fiscaux?

Jasraj Hallan: Tout à fait.

Dans le cas de l'acier, si la taxe sur le carbone payée par les émetteurs industriels augmente, cela signifie que le prix des véhicules qui transfèrent les aliments ou des équipements qu'achètent les agriculteurs augmente également. Cela ne se reflétera pas nécessairement sur le prix de l'épicerie, mais il y aura une augmentation des coûts dans la chaîne de valeur et au bout du compte, les consommateurs pourraient devoir payer. Est-ce exact?

Jason Jacques: Nous n'avons pas étudié cette question récemment et avant d'y répondre, je serai heureux de revenir à ma réponse théorique. Avant de répondre à cette question concrète, permettez-moi de faire une petite analyse.

Jasraj Hallan: D'accord, très bien.

Jason Jacques: Comme vous le savez tous, la tarification du carbone, bien qu'elle soit parmi les façons les plus efficaces de réduire les émissions de gaz à effet de serre, est associée à un processus très complexe en ce qui a trait à l'établissement du prix, à son application aux biens et au système de remboursement et d'autres compensations.

Jasraj Hallan: J'aimerais vous poser une autre question à ce sujet.

Étant donné l'augmentation du coût de l'épicerie partout, et comme nous avons établi que les intrants associés aux équipements agricoles, par exemple, donnaient lieu à une augmentation des coûts pour les agriculteurs qui font pousser nos aliments et pour les personnes qui les expédient vers les épiceries, si l'achat des camions ou même...

La présidente: Monsieur Hallan, je dois vous demander si votre question porte sur les paradis fiscaux.

Jasraj Hallan: Oui, je vais y arriver.

Au bout du compte, lorsque les Canadiens font l'épicerie, ils ne voient pas clairement un coût associé à la taxe sur le carbone pour les émetteurs industriels inscrit sur leur facture, mais il y a une augmentation du coût de leurs achats au quotidien. Est-ce exact?

Jason Jacques: Encore une fois, en théorie et de façon isolée, oui, c'est possible.

Tout comme la plupart des gens dans la salle, j'ai lu l'énoncé du gouverneur de la Banque du Canada sur sa mise à jour économique ce matin. Il a fait valoir qu'il y avait des facteurs très complexes de l'économie qui avaient une incidence sur les ménages, notamment le taux de change et la propension à l'exportation. Il est donc important de tenir compte de tous ces facteurs.

• (1815)

Jasraj Hallan: En ce qui a trait aux paradis fiscaux et à leur incidence sur la posture fiscale du Canada aujourd'hui, avec la publication du budget la semaine prochaine, nous constatons que le gouvernement établira une certaine vision de ce que sont les dépenses en capital, mais ce tour de comptabilité ne fera-t-il pas en sorte qu'il sera plus facile de dépenser plus de façon moins transparente?

Jason Jacques: Nous avons publié une note à ce sujet il y a quelques semaines, et nous avons notamment souligné que le gouvernement ne retirait rien. Bien que, dans son plan, il divisera les dépenses en deux nouvelles catégories, les dépenses en capital et les dépenses opérationnelles, l'ancienne catégorie — celle que nous

avons appris à connaître et à aimer — demeurera, et nous pourrions toujours l'analyser.

Jasraj Hallan: Au bout du compte, la dette demeure la dette, et le coût total ne change pas, même si nous le répartissons dans deux catégories distinctes pour créer deux postes différents. La dette totale ne changera pas.

Jason Jacques: C'est exact, et dans notre note, nous avons fait valoir que la définition du capital était très large, à notre avis. Elle est beaucoup plus large que celle des autres administrations.

Jasraj Hallan: C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question. Il n'y aura pas de transparence...

La présidente: Monsieur Hallan, en quoi est-ce lié à notre étude?

Jasraj Hallan: J'y arrive.

Jason Jacques: Lors de mon témoignage devant le comité des opérations gouvernementales, j'ai aussi fait valoir que le gouvernement avait l'intention d'adopter cette approche à l'interne pour prendre des décisions budgétaires, et qu'il était clair que la façon dont il prenait les décisions à l'interne serait la même que la façon dont il communiquerait l'information aux parlementaires.

La présidente: Merci, monsieur Hallan. Le temps est écoulé.

Nous allons maintenant entendre M. Sawatzky, qui dispose de cinq minutes.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

L'ancien directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a dit que l'investissement en capital pour le financement du déficit allait accroître les avantages à long terme pour les jeunes et futures générations, et que la séparation des dépenses opérationnelles et des dépenses liées au capital était une amélioration importante en matière de transparence.

Êtes-vous du même avis?

Jason Jacques: Le gouvernement du Canada disposait déjà de trois systèmes pour scinder les dépenses de fonctionnement et les investissements en capital. Tant mieux s'ils ont mis au point un quatrième système pour présenter cette catégorisation aux parlementaires. De notre côté, nous avons conclu que le nouveau système, plus particulièrement les définitions sur les investissements en capital, est très large.

Je suppose que tout cela reste à voir. Le 5 novembre, nous verrons si les parlementaires seront du même avis que M. Page à propos du budget.

Jake Sawatzky: Pour revenir aux impôts, je voulais vous demander quelles mesures suggéreriez-vous de mettre en place qui nous permettraient de mieux sévir contre l'évasion fiscale?

Jason Jacques: Je ne sais pas si mon bureau peut se prononcer sur le sujet. La question devrait plutôt être posée à un autre agent du gouvernement, comme la vérificatrice générale.

Jake Sawatzky: Que suggéreriez-vous parmi les technologies déjà déployées pour repérer l'évasion fiscale?

Jason Jacques: Je ne peux rien suggérer parce que nous ne détectons pas l'expertise technologique ou opérationnelle nécessaire.

Une chose que nous avons constatée dans le passé... La raison d'être de mon bureau est de favoriser la transparence. La mise sur pied du BVG semble avoir eu un effet sur la justesse et la transparence des prévisions économiques et fiscales du ministère des Finances et du gouvernement.

C'est ce qu'ont conclu le Fonds monétaire international et l'OCDE. La mise en place d'un autre organisme doté d'un rôle semblable ou l'inclusion dans notre mandat d'un rôle semblable lié au plafonnement fiscal, si le Parlement le jugeait approprié, pourrait avoir le même effet. Faire la lumière sur les zones d'ombre au gouvernement peut parfois rapporter beaucoup.

Jake Sawatzky: Pourriez-vous donner un peu plus de détails?

Jason Jacques: Sur quoi dois-je donner des détails?

Jake Sawatzky: J'aimerais que vous en disiez plus sur l'amélioration de la transparence et sur les autres points que vous avez mentionnés.

Jason Jacques: À propos de l'amélioration de la transparence, je voulais parler du projet de loi S-217, qui propose un rôle analogue à notre rôle actuel de production de prévisions économiques et fiscales. Le Bureau du directeur parlementaire du budget a le mandat de publier des prévisions, que publie déjà le ministère des Finances. D'aucuns pourraient relever un double emploi. En fait, c'est sans doute le cas de plusieurs pans de la fonction publique.

Heureusement, le Fonds monétaire international et d'autres chercheurs ont conclu qu'un peu de concurrence améliorerait la transparence et la justesse des prévisions. Les parlementaires en sortent gagnants eux aussi parce que cela oblige le gouvernement et notre bureau à leur communiquer des informations additionnelles qui leur permettent de mieux comprendre ce qui se passe.

La mise sur pied d'un autre organisme externe qui jouerait un rôle semblable lié au plafonnement fiscal — nous revenons à votre question opérationnelle sur les interventions — fournirait à mon avis une excellente ouverture aux parlementaires, que ce travail soit exécuté par nous ou par un autre organisme.

• (1820)

Jake Sawatzky: En langage simple, que diriez-vous aux Canadiens qui souhaiteraient savoir quelles sont les conséquences de cela dans leur vie de tous les jours?

Jason Jacques: Voulez-vous parler des paradis fiscaux?

Jake Sawatzky: Oui. Quelle est leur incidence concrète sur la vie des Canadiens?

Jason Jacques: Tout le monde sait que certains individus ont assez d'argent pour payer au prix fort des avocats et des comptables, qui échafaudent pour eux des structures fiscales complexes qui leur évitent de payer leur juste part d'impôt. Ainsi, la vaste majorité des 30 millions de personnes qui remplissent une déclaration de revenus T1 doivent payer plus pour les programmes sociaux auxquels les Canadiens tiennent.

Jake Sawatzky: J'ai posé toutes mes questions. Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Nous passons à M. Simard pour deux minutes et demie.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Jacques, je ne sais pas si vous avez déjà fait une étude à ce sujet, mais, à votre connaissance, existe-t-il des mécanismes permettant au gouvernement, avant qu'il accorde des contrats publics à une entreprise, de déterminer si cette entreprise utilise des paradis fiscaux?

L'exemple qui me vient en tête est celui de la société KPMG, une entreprise multinationale qui reçoit beaucoup de contrats de la part du gouvernement fédéral. Elle avait été accusée au criminel aux États-Unis, mais au Canada, si je ne me trompe pas, il y avait eu une entente hors cour entre l'Agence du revenu du Canada et KPMG.

Jason Jacques: Je ne sais pas. Monsieur Bernier, pourriez-vous répondre?

Govindadeva Bernier: À ma connaissance, il n'existe pas de mécanisme pour s'assurer de ça. Même s'il y en avait un, comme les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de l'Agence l'ont expliqué tout à l'heure, dans la plupart des cas, ces entreprises réussissent à fonctionner en respectant la lettre de la loi. Je ne suis pas avocat et je ne peux donc pas vous assurer que ce serait le cas. Cela dit, même si on pouvait prouver que des entreprises utilisent des paradis fiscaux, il serait potentiellement difficile de leur refuser des contrats juste pour cette raison.

Mario Simard: À votre connaissance, n'y a-t-il pas un mécanisme qui permettrait au gouvernement d'avoir un portrait là-dessus? Lors de l'attribution de contrat, est-ce qu'on ne vérifie pas si ces entreprises ont des pratiques fiscales acceptables? Est-ce que ce n'est pas un critère?

Jason Jacques: Nous ne sommes pas des experts en ce domaine.

Mario Simard: Je ne sais pas mais, des fois, vous faites des évaluations de contrats gouvernementaux. Vous pouvez les analyser et voir là où il y a des dérives. Est-ce que c'est un critère que peut étudier le Bureau du directeur parlementaire?

Jason Jacques: Malheureusement, nous ne sommes pas des experts dans le domaine de l'approvisionnement. Je sais qu'il y a d'autres fonctionnaires qui pourraient répondre directement à votre question.

Mario Simard: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Étant donné qu'il reste six minutes, je proposerais au Comité de répartir le temps également entre les conservateurs et les libéraux dans la dernière série de questions.

Des députés: D'accord.

La présidente: Vous avez trois minutes, madame Cobena.

Sandra Cobena: Dans votre rapport publié aujourd'hui intitulé *Dépenses en capital prévues au titre de la politique de défense du Canada: Mise à jour de 2025*, vous décrivez de nouvelles dépenses en défense qui ne figuraient pas dans vos *Perspectives économiques et financières* de septembre.

En tenant compte de ces dépenses additionnelles, à quelle prévision déficitaire sont confrontés les Canadiens?

• (1825)

Jason Jacques: Comme nous l'avons indiqué dans les *Perspectives économiques et financières* de septembre, un des postes majeurs de dépenses pour lequel nous n'étions pas en mesure de fournir une estimation était l'engagement du gouvernement à atteindre l'objectif de 5 % de l'OTAN, puisque nous nous penchions alors sur l'objectif de 2 %. Concernant la différence entre les objectifs de 2 % et de 5 %, nous manquons encore de détails pour l'instant.

Pour l'heure, il est impossible de savoir quelle portion des dépenses additionnelles va chevaucher d'autres postes de dépenses. Je dirais simplement, pour revenir à mon témoignage au comité des opérations gouvernementales, que ces dépenses additionnelles atteindront des dizaines de milliards de dollars.

Sandra Cobena: Quelle est l'incidence sur les prévisions déficitaires?

Jason Jacques: Le déficit va augmenter.

Sandra Cobena: Pouvez-vous fournir un chiffre approximatif?

Jason Jacques: Non. Nous allons publier une note sur les enjeux budgétaires environ 10 jours après le dépôt du budget. À ce stade, nous serons en mesure de vous fournir un chiffre.

Sandra Cobena: Vous venez de mentionner des dépenses additionnelles de dizaines de milliards de dollars qui iront selon toute vraisemblance directement grossir le déficit.

Si le gouvernement refuse de freiner ses dépenses, quelles seront les conséquences intergénérationnelles? Sommes-nous vraiment en train de refiler la facture à nos enfants?

Jason Jacques: Du point de vue intergénérationnel, cela dépend du mode de financement et de la taille des déficits. Le document de base que nous avons publié en septembre sert en fait de point de comparaison. Il faudra patienter jusqu'au 4 novembre pour savoir où le gouvernement se situe par rapport à ce document.

Le gouvernement a déjà indiqué qu'il entend limiter et peut-être réduire les dépenses. Il a déjà annoncé des mesures additionnelles. D'autres mesures à venir pourraient entraîner des recettes supplémentaires qui combleraient le déficit.

L'autre élément clé est que le public s'est fait à l'idée que les déficits des deux ou trois prochaines années pourraient être substantiels. La vraie question, que j'ai d'ailleurs soulevée, est la suivante: qu'arrivera-t-il à la troisième, quatrième et cinquième année?

Le fait d'attirer l'attention sur le ratio dette-PIB et la progression de ce ratio a suscité des inquiétudes, puisque ce ratio a continué à augmenter d'une année à l'autre et que l'économie ne croissait pas suffisamment pour payer l'encours de la dette.

La présidente: Merci, monsieur Jacques. Le temps est écoulé.

Nous revenons à M. Turnbull pour les trois dernières minutes de la réunion.

Ryan Turnbull: Monsieur Jacques, merci d'être des nôtres.

Vous qui êtes directeur parlementaire du budget par intérim devez avoir beaucoup de respect envers les anciens directeurs Yves Giroux et Kevin Page.

Jason Jacques: Oui. M. Page est un ami proche.

Ryan Turnbull: C'est formidable. C'est ce que je pensais.

Je sais que vous êtes nouveau dans vos fonctions, mais les deux anciens directeurs parlementaires du budget ont formulé des com-

mentaires sur vos interventions devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Yves Giroux a dit que vos commentaires étaient quelque peu « prématurés ». Kevin Page est d'avis que vous avez employé un vocabulaire inhabituel pour un titulaire de poste non partisan.

Kevin Page a aussi affirmé: « Je pense que les propos du directeur parlementaire du budget sont inexacts. Bien honnêtement, j'espère qu'il devrait se rétracter. » Toujours selon M. Page, vous devriez dire aux Canadiens que la situation financière du gouvernement est « viable ».

Vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire que vous vous efforciez désormais d'éviter les adjectifs. Je me demandais si vous regrettiez les propos enflammés que vous avez prononcés lors du témoignage en question.

[Français]

Mario Simard: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Tout à l'heure, mon collègue a soulevé un rappel au Règlement pour dire que notre collègue conservateur devait parler d'évitement fiscal et non de taxe sur le carbone.

Je ne pense pas que l'objectif du Comité permanent des finances soit de faire le procès de monsieur Jacques. Je me garderais une petite gêne...

[Traduction]

La présidente: Attendez...

Des députés: [Inaudible]

La présidente: Nous avons un rappel au Règlement.

Laissons M. Simard terminer son rappel au Règlement.

M. Kelly aura ensuite la parole, puis M. Turnbull.

[Français]

Mario Simard: Je me garderais une petite gêne. Il y a une coutume voulant qu'on n'abîme pas les fonctionnaires, les officiers et les gens qui viennent répondre à des questions du Comité.

Je ne pense pas que la question de monsieur Turnbull ait quoi que ce soit à voir avec l'évasion fiscale. Je lui conseille donc d'appliquer à lui-même le commentaire qu'il adressait à notre collègue conservateur.

• (1830)

La présidente: Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Kelly, puis à M. Turnbull, sur le même rappel au Règlement.

Pat Kelly: Oui. Merci.

Je suis d'accord avec M. Simard.

J'ai fait valoir que les députés disposent habituellement d'une certaine latitude lors des témoignages des agents du Parlement, mais je vous ferai remarquer, madame la présidente, que vous avez ramené à l'ordre trois fois M. Hallan parce que ses interventions n'étaient pas, selon vous, suffisamment pertinentes. J'espère que vous ferez preuve de constance avec M. Turnbull et que vous lui demanderez de se concentrer sur le sujet à l'ordre du jour — s'il reste assez de temps, ce qui ne semble pas être le cas.

La présidente: Très bien. Merci, monsieur Kelly.

Allez-y, monsieur Turnbull.

Ryan Turnbull: Je trouve intéressant d'entendre les députés de l'autre côté réclamer une marge de manœuvre... J'admets que M. Kelly est revenu vers le sujet, mais M. Hallan n'a fait aucun effort, même si vous lui avez demandé plusieurs fois.

Vous avez ouvert la porte à une application aléatoire des règles aux membres du Comité.

Je pense, madame la présidente, que dans la mesure où vous avez octroyé cette latitude aux députés conservateurs, les députés libéraux devraient avoir le même...

Un député: [*Inaudible*]

Ryan Turnbull: Je suis désolé, mais c'est mon temps de parole.

La présidente: Je vous ai entendu, monsieur Hallan. M. Turnbull a la parole. Ce sera votre tour dans un instant. Je vous ai entendu, et j'ai mentionné que vous étiez sur la liste.

Ryan Turnbull: Madame la présidente, je suis habitué à l'hypocrisie des conservateurs, mais au Comité, tous les députés devraient avoir la même marge de manœuvre. Si les autres députés réclament de la latitude pendant leur temps de parole, cela devrait s'appliquer à tous les députés de manière égale.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Monsieur Hallan, vous avez la parole sur le même rappel au Règlement.

Jasraj Hallan: Entendu.

Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier mon ami, monsieur Simard, de ce rappel au Règlement très pertinent. Je suis entièrement d'accord avec lui et avec M. Kelly.

Il y a d'une part les attaques personnelles de M. Turnbull contre M. Jacques, et d'autre part la question de la pertinence, que nous voulons soulever — le député se sert des paroles d'un autre pour s'en prendre à M. Jacques. C'est à la fois une tactique injuste et un manque de professionnalisme. Je demanderais à M. Turnbull de respecter le témoin et d'éviter les attaques personnelles.

Vous êtes tout à fait libre de parler du sujet de notre étude, les paradis fiscaux, sur lequel nous nous penchons. Nous avons tous prononcé le terme « paradis fiscaux » dans toutes nos interventions. Je voudrais seulement que M. Turnbull respecte le Comité comme le font les autres.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>